



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 7 de l'ordre du jour

**Situation des droits de l'homme en Palestine
et dans les autres territoires arabes occupés**

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée à la Présidente du Conseil des droits de l'homme par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Alors que nous commémorons le sombre anniversaire des cinquante-trois années écoulées depuis qu'Israël a occupé les territoires palestiniens et arabes en 1967, je vous écris pour appeler votre attention sur la crise des droits de l'homme qui perdure, de même que l'absence de protection et la dégradation de la situation du fait qu'Israël, Puissance occupante, poursuit sa déshumanisation immorale du peuple palestinien et sa colonisation des terres palestiniennes.

Depuis la mi-mai 2020, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné cinq civils palestiniens, ce qui porte à 22 personnes au moins le nombre de Palestiniens, dont des enfants, tués depuis janvier dans de tels actes de violence gratuits.

Le 13 mai, des soldats israéliens ont fait une descente dans le camp de réfugiés d'Al-Fawwar, près d'Al-Khalil (Hébron) et ont tué par balles un adolescent palestinien, Zaid Qaisiya, âgé de 17 ans, alors qu'il se tenait avec des proches sur le toit d'un bâtiment d'où il observait les heurts qui se produisaient en bas dans la rue. Zaid a été tué par des tirs de balles réelles à la tête. Quatre autres Palestiniens ont également été blessés par balles, y compris un adolescent de 16 ans qui a été touché à la cuisse et dont la jambe a ainsi été fracturée.

Le 14 mai, Bahaeddin al-Awawda, âgé de 18 ans, a été tué par balles par les forces d'occupation israéliennes à l'extérieur de la localité de Beit Awwa, dans le voisinage d'Al-Khalil. Ce meurtre a été suivi le 29 mai par celui de Fadi Samara Qaad, un Palestinien âgé de 37 ans, qui circulait à moto pour aller chercher sa femme.

Le 21 mai, une fillette de 4 ans, Rafif Qara'een, a été touchée à la tête par une balle perdue de M-16 alors qu'elle partageait le repas de rupture du jeûne du Ramadan avec sa famille dans la maison familiale, située dans le quartier d'Issawiya (Jérusalem-Est occupée), qui est souvent le théâtre d'incursions par les forces d'occupation. La fillette est morte de ses blessures.

Le 30 mai, Iyad Hallak, un Palestinien autiste de 32 ans originaire de Jérusalem-Est, se rendait au centre spécialisé où il étudiait et travaillait, près de la Porte des Lions, quand des policiers israéliens l'ont abattu de huit balles. Iyad, qui avait été diagnostiqué comme présentant des troubles fonctionnels importants du spectre autistique et avait des difficultés à communiquer avec son entourage, « ne savait même pas qu'il existait des juifs et des



arabes dans ce pays» selon son cousin. « Il ne savait pas ce qu'était un policier. Ces choses-là le dépassaient; il ignorait jusqu'à l'existence d'un autre camp. Il ne savait pas ce qu'était un soldat, ni ce qu'était une arme. Il a vu un étranger et il a pris la fuite; et alors ils l'ont abattu. ».

Ces incidents ne sont nullement des cas isolés – loin de là. Les forces d'occupation israéliennes ont systématiquement brutalisé des civils palestiniens sans défense, et les meurtres extrajudiciaires constitutifs de crimes de guerre sont devenus une habitude odieuse. Comme l'a constaté l'organisation Defense for Children International Palestine, « les forces israéliennes tirent couramment à balles réelles sur des enfants palestiniens qui ne représentent aucune menace imminente ». Un tel mépris pour la vie humaine est institutionnalisé et généralisé. Depuis 2000, les forces israéliennes ou les colons israéliens ont tué au moins 2 116 enfants palestiniens. Pour la seule année 2019, Israël a tué 133 Palestiniens, dont 28 mineurs.

Outre ces meurtres, la Puissance occupante a poursuivi ses violences systématiques contre les civils palestiniens : elle a notamment abattu un Palestinien atteint du syndrome de Down lors d'une incursion dans le village de Nabi Saleh le 29 mai ; elle a forcé les membres de la famille d'une Palestinienne âgée et se déplaçant en chaise roulante à démolir la maison adaptée à son handicap qu'ils avaient construite dans Jérusalem-Est, et elle a agressé des fidèles palestiniens qui récitaient les prières de l'Eïd à la Porte des Lions à Jérusalem le 24 mai.

Ces faits ne sont que quelques exemples des actes de harcèlement et d'intimidation et des violations flagrantes des droits de l'homme qui sont perpétrés systématiquement dans le cadre de cette occupation illégale et cruelle. Ce n'est pas une coïncidence si l'escalade des crimes israéliens contre les civils palestiniens survient en parallèle avec les mesures prises sur le terrain par Israël pour appliquer son plan d'annexion. Ce plan impliquerait d'annexer de vastes secteurs de la Cisjordanie occupée, y compris la Vallée du Jourdain et des terres sur lesquelles Israël a illégalement implanté ses colonies et son mur, tous actes qui constituent une grave violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la Quatrième Convention de Genève et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur cette question.

Imperturbable face à la communauté internationale qui a condamné ses menaces d'annexion et appelé à y mettre fin, le 24 mai le Premier Ministre israélien a choisi la provocation et répété que l'échéance du 1^{er} juillet qu'il avait fixée pour procéder officiellement à l'annexion resterait inchangée. Profitant du contexte permissif que l'attitude du Gouvernement des États-Unis a contribué à instaurer à l'égard des violations israéliennes, le Premier Ministre Netanyahu a déclaré ouvertement qu'Israël avait « une opportunité qui ne nous [avait] pas [été] offerte depuis 1948 » d'annexer des terres palestiniennes en Cisjordanie et que « nous ne laisserons pas passer cette opportunité ».

Étant donné ces circonstances effrayantes, et en l'absence d'action concrète pour tenir Israël responsable de ses crimes, il n'est nullement surprenant que les confiscations de terres, les démolitions de maisons et d'autres actes de violence coloniale dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, soient en hausse.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de rendre compte des démolitions de biens palestiniens, y compris de maisons, par les forces d'occupation israéliennes. L'escalade des démolitions, notamment de structures humanitaires financées par la communauté internationale, a incité les missions de l'Union européenne à Jérusalem et à Ramallah à publier le 28 mai une déclaration dans laquelle elles exhortaient Israël à mettre un terme aux démolitions « conformément à la position affirmée de longue date par l'UE concernant la politique israélienne d'implantation – illégale en vertu du droit international – et les actions menées dans ce contexte, telles que les transferts forcés, les expulsions, les démolitions et les confiscations de maisons ».

À cet égard, outre la destruction, le 27 mai, de deux équipements touristiques dans la ville palestinienne de Sebastiya, qui abrite plusieurs sites historiques, dont un amphithéâtre romain, la Puissance occupante a publié le 31 mai un arrêté ordonnant la démolition de 200 structures, notamment des restaurants, des ateliers de réparation automobile et d'autres équipements dans l'unique zone industrielle palestinienne située dans Jérusalem-Est

occupée. Ces ordres de démolition visent à déblayer le terrain pour la construction d'un « pôle high tech » israélien sur le modèle de la Silicon Valley, contribuant ainsi à modifier davantage et de manière illégale la composition et les caractéristiques démographiques de la ville.

Ici nous devons souligner à nouveau que les plans unilatéraux d'annexion prévus par Israël, s'ils sont mis en œuvre, sonneront le glas de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et aboutiront à un régime d'apartheid dans un État unique, avec toutes les conséquences catastrophiques qu'entraînera un tel scénario.

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a lancé une mise en garde dans son communiqué du 15 mai sur les plans d'annexion illégaux d'Israël :

Si rien n'est fait pour empêcher leur mise en œuvre, ces plans auront des répercussions considérables et dévastatrices sur les perspectives d'une concrétisation des droits du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et l'instauration d'une paix juste et durable dans la sécurité, conformément au cadre et aux paramètres approuvés par la communauté internationale pour une solution pacifique fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, les Principes de Madrid, y compris le principe de la terre contre la paix, et l'Initiative de paix arabe.

Cet avertissement a trouvé un écho dans l'exposé présenté le 20 mai au Conseil de sécurité par le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nicolay Mladenov, qui a réaffirmé que « l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie dont Israël continue de brandir la menace constituerait une violation extrêmement grave du droit international, porterait un coup fatal à la solution des deux États, fermerait la porte à une relance des négociations et compromettrait les efforts visant à promouvoir la paix dans la région et, plus largement, les efforts que nous déployons pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Des mises en garde analogues ont été formulées par un nombre impressionnant de responsables politiques, d'universitaires, de membres de groupes de réflexion, de personnalités publiques et d'acteurs de la société civile qui se sont exprimés récemment sur cette question critique. On trouvera ci-après des extraits de quelques-unes de leurs dernières déclarations à ce sujet.

Le 14 mai, le European Council for Foreign Relations a lancé cette mise en garde :

Avec l'annexion – qu'elle commence par un bloc de colonies ou par la majeure partie de la zone C – un seuil sera franchi et tout retour en arrière sera ensuite quasiment impossible. Les répercussions qu'une telle mesure engendrera tarderont peut-être à se faire sentir dans toute leur ampleur mais elles n'en sont pas moins bien réelles. Cette action compromettra la crédibilité et la pertinence des efforts de l'UE. Elle sapera aussi les règles fondamentales sur lesquelles repose l'ordre international – en particulier la règle qui interdit l'acquisition de territoires par la force. L'acte de décès officiel du processus de paix d'Oslo prévoyant deux États – processus moribond depuis des années – mettra les Israéliens et les Palestiniens face à la réalité d'un seul État dans lequel les Palestiniens vivent sous un régime d'apartheid de plus en plus explicite.

Le 22 mai, 70 parlementaires italiens ont demandé à leur gouvernement de prendre des mesures aux plans national et international contre les plans illégaux d'Israël visant à annexer des parties de la Cisjordanie occupée et ont averti que de tels plans « enterrerait le processus de paix au Moyen-Orient et la perspective de deux peuples vivant côte à côte dans deux États, dans la paix et la sécurité mutuelles ».

Le 30 mai, le comité de rédaction du *New York Times* a publié un article intitulé « L'annexion de la Cisjordanie est une violation flagrante du droit international », dans lequel il avertissait que « l'annexion transformerait la Cisjordanie en un patchwork debantoustans où la situation explosive et instable ferait peser en permanence la menace d'une nouvelle intifada ».

Le 2 juin, 58 anciens diplomates et responsables politiques canadiens ont publié une lettre dans laquelle ils appelaient leur gouvernement à se prononcer clairement contre les plans israéliens d'annexion, déclarant qu'« il est notoire que la conquête et l'annexion de territoires ont des conséquences funestes : la guerre, l'instabilité politique, la ruine économique, la discrimination systématique et les souffrances humaines ».

Il est tragique que le peuple palestinien soit confronté à cette annexion imminente alors qu'il commémore le soixante-douzième anniversaire de la *Nakba* palestinienne et la cinquante-troisième année de l'occupation par Israël de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza. Le projet d'annexion actuel met crûment en relief l'objectif central et le dessein ultime que poursuit Israël avec son occupation coloniale, depuis la *Nakba* jusqu'à aujourd'hui : s'approprier les terres et les ressources palestiniennes tout en expulsant et en isolant le plus grand nombre possible de Palestiniens. Cette intention a été proclamée à d'innombrables reprises par Israël et les responsables sionistes, et il nous faut rappeler ici à la communauté internationale que de tels propos provocateurs accompagnés d'insultes dénotant une mentalité coloniale n'ont cessé d'être proférés tout au long des décennies :

« Nous avons oublié que ne nous ne sommes pas venus sur un territoire inhabité pour en hériter, mais nous sommes venus pour conquérir un pays en le prenant au peuple qui l'habite et qui le gouverne en vertu de sa langue et de sa culture sauvage. ». *Moshe Sharett, qui serait plus tard le deuxième à exercer les fonctions de Premier Ministre israélien, 1914.*

« Après la constitution d'une vaste armée dans le prolongement de la création de l'État, nous abolirons la partition et nous nous étendrons sur l'ensemble de la Palestine. ». *David Ben Gourion, qui serait plus tard le premier à exercer les fonctions de Premier Ministre israélien, s'adressant à l'Exécutif sioniste, 1937.*

« Chacun doit bouger, courir et saisir autant de sommets de collines [palestiniennes] qu'il le peut pour agrandir les colonies parce que tout ce dont nous nous emparons aujourd'hui restera notre propriété... Tout ce que nous ne prenons pas ira aux Palestiniens. ». *Ariel Sharon, alors qu'il était Ministre israélien des affaires étrangères, propos diffusés à la radio israélienne, novembre 1998.*

« Comme vous le savez, nous nous opposons à l'idée d'un État palestinien et nous lutterons avec toute notre puissance contre sa création. Comme vous le savez, il n'existe pas de peuple palestinien et il ne peut donc y avoir un État palestinien. Ni aujourd'hui, ni demain, ni dans telles ou telles frontières, ni sous ce nom ou n'importe quel autre nom... ». *Bazelel Smotrich, Ministre israélien, Facebook, 17 février 2020.*

Il est stupéfiant de constater que, en dépit du caractère manifestement illégal de tels desseins et malgré des décennies de dépossession, de déplacement et d'oppression du peuple palestinien, non seulement la communauté internationale n'a pas su mobiliser une véritable volonté politique pour remédier à cette situation illégale – depuis ses causes profondes jusqu'aux crises actuelles – mais elle a laissé les choses se dégrader davantage, ce qui a conduit à une régression de la situation sur le terrain tandis que les perspectives d'une solution juste s'éloignaient. Cette passivité a permis à Israël de consolider son occupation et son régime colonial en toute impunité, une évolution qui a eu des conséquences désastreuses pour les vies de millions de Palestiniens et pour les perspectives de paix et de sécurité.

L'occupation israélienne n'avait rien d'inévitable, pas plus que la poursuite de cette occupation. Si certains n'avaient pas protégé Israël pour lui éviter d'avoir à rendre des comptes, l'histoire de la Palestine aurait été différente. Si Israël avait été traité comme n'importe quel autre État – et non pas comme un État au-dessus des lois – comptable de ses actes et sanctionné pour ses crimes, il n'aurait pas envisagé l'idée d'acquérir des territoires par la force, encore moins au vu et au su de tous et en affichant ses intentions de manière très explicite. S'il avait été traité comme n'importe quel autre État, il n'aurait pas été autorisé à continuer à expulser, à assiéger et à tuer des civils palestiniens, à refuser le retour des réfugiés palestiniens et à faire subir un racisme institutionnalisé à la population palestinienne, qu'il percevait comme inférieure.

Israël continuera de se comporter de cette façon scélérate, en affichant un mépris absolu pour le droit et pour les vies palestiniennes, tant qu'il n'aura pas à répondre de ses actes sur les plans juridiques et politiques. La communauté internationale doit être consciente que le fait de laisser se perpétuer de tels crimes contre le peuple palestinien revient en fait à normaliser ces agissements partout dans le monde, ce qui sape les fondements de l'ordre international et compromet la paix et la sécurité. Au-delà des condamnations verbales, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et garantir le respect du droit international par des actions concrètes. Cela pourrait impliquer, entre autres, de fermer des marchés aux produits venant des colonies israéliennes, d'appuyer la Cour pénale internationale pour l'examen de la situation en Palestine et d'imposer des sanctions économiques et diplomatiques jusqu'à ce que la Puissance occupante se conforme à la loi.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la résolution ministérielle de la Ligue des États arabes, le communiqué du Mouvement des pays non alignés et la déclaration récemment adoptée par l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que les affirmations et les appels sans équivoque qu'ils contiennent. Nous nous félicitons également de l'appel lancé par l'Association des organisations internationales de développement au nom de ses 84 membres (organisations humanitaires, de développement et de défense des droits de l'homme) pour demander « aux États tiers, à l'Union européenne et à ses États membres d'établir et de publier une liste exhaustive des contre-mesures à adopter pour décourager les politiques annexionnistes d'Israël dans le territoire palestinien occupé, de façon à garantir la protection des communautés palestiniennes en Cisjordanie ». Nous reconnaissons également l'importance de la lettre que 51 groupes militant contre la guerre ont envoyée le 11 mai au candidat à l'élection présidentielle américaine Joe Biden, pour l'exhorter à « utiliser à la fois des moyens de pression et des incitations, notamment en posant des conditions pour le financement d'un montant annuel de 3,8 milliards de dollars fourni à Israël par les États-Unis au titre de l'aide militaire » pour obtenir un accord qui respecte les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international en vue de mettre fin à « l'occupation militaire par Israël, de démanteler les colonies israéliennes illégales en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est, de mettre un terme au blocus militaire de Gaza par Israël et de faire cesser toutes les attaques contre des civils ».

Nous puisons espoir et force dans les messages que ne cessent de nous adresser des pays et des peuples partout dans le monde pour exprimer leur solidarité avec la cause palestinienne qui revendique la liberté, la justice et le droit au retour ainsi que la protection du peuple palestinien et l'obligation pour Israël de répondre de ses actes. Nous accueillons notamment avec satisfaction une lettre ouverte publiée le 13 mai par plus de 500 musiciens, acteurs, cinéastes et autres artistes internationaux appelant à mettre fin au siège de Gaza par Israël et déclarant que « ce qui se passe à Gaza met à l'épreuve la conscience de l'humanité. Nous appuyons l'appel lancé par Amnesty International à tous les gouvernements du monde pour qu'ils imposent un embargo militaire à Israël afin qu'il se conforme pleinement aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international ».

Alors que notre peuple continue de subir cette occupation illégale, nous lançons un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse entendre sa voix et prenne des mesures responsables. Nous vous exhortons à défendre fermement la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international et à faire respecter les innombrables résolutions des Nations Unies adoptées sur la question de la Palestine, notamment par le Conseil des droits de l'homme. En ce sombre anniversaire qui marque la cinquante-troisième année d'occupation, nous vous prions instamment d'agir de toute urgence pour protéger les droits de l'homme, pour sauver les possibilités d'une paix juste fondée sur la solution des deux États que vous avez préconisée et promue pendant des décennies, et pour préserver les règles sur lesquelles repose l'ordre international que vous avez bâti au prix de tant d'efforts et qui est maintenant gravement menacé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire en sorte que le texte de la présente lettre soit mis à la disposition des États membres du Conseil des droits de l'homme pour qu'ils l'examinent sans tarder et formulent leurs précieuses observations, et de bien vouloir également le faire distribuer comme document du Conseil, au titre du point 7 de l'ordre du jour de sa quarante-troisième session.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
(*Signé*) S.E. l'Ambassadeur Ibrahim **Khraishi**
